

RÈGLES D’AFFILIATION DES OFFICIELS DU QUÉBEC

Pourquoi s’affilier ?

En s’affiliant, l’officiel devient membre de la Fédération québécoise d’athlétisme et par extension d’Athlétisme Canada. L’officiel affilié bénéficie d’un certain nombre de services et d’avantages, à savoir :

- Un statut reconnu par la FQA, Athlétisme Canada et ses collègues officiels.
- Une assurance responsabilité civile générale.
- La possibilité de participer à des compétitions sanctionnées au Québec et au Canada.
- La participation aux activités pour les membres de la FQA.
- L’accès aux activités et services de reconnaissance : polos, certificats de promotion, souper de reconnaissance...

Les coûts annuels d’affiliation à Athlétisme Canada s’élèvent à 15\$ par officiel et **sont entièrement supportés par la FQA.**

Qui peut être affilié ?

L’affiliation à Athlétisme Canada est **obligatoire pour tout officiel actif de niveau 2 et plus.** Pour le niveau 2, l’éligibilité débute dès lors que l’officiel a complété la formation 201 en ligne. Les officiels devront manifester leur intérêt à s’affilier en remplissant le formulaire d’affiliation.

Procédure d’affiliation

A l’automne, les officiels recevront un formulaire d’affiliation à compléter pour la nouvelle saison. Dès réception des formulaires, le registraire procédera à l’affiliation des officiels.

Il est important de préciser **qu’aucune affiliation ne sera effectuée sans réception du formulaire complété.**

Après la saison hivernale, il y aura une deuxième période d’affiliation pour les nouveaux officiels.